

Extrait du procès-verbal Délibération du Comité Syndical

Séance du 13 février 2025
(Châtenois)

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 30

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 21
⇒ Procurations : 4

MOBILITES



Objet : Edition 2025 du Défi VILLE EN SELLE

Rapport n°9 présenté par Monsieur Claude SCHALLER, Vice-Président en charge des mobilités.

RÉSUMÉ

En complément du défi « J'y Vais », auquel il participe depuis 2017, le PETR Sélestat Alsace Centrale organise depuis 2020 le défi VILLE EN SELLE, déclinaison française de STADTRADELN, organisé en Allemagne depuis 2008. Cet évènement 100% vélo permet, par le biais d'une compétition entre communes, de promouvoir ce mode de déplacement.

Le présent projet de délibération a vocation à acter la participation du PETR Sélestat Alsace Centrale à l'édition 2025 du défi VILLE EN SELLE.

I. RAPPORT

Le PETR Sélestat Alsace Centrale mène depuis plusieurs années une politique volontariste sur les mobilités – Plan Global de Déplacement, Schéma Directeur Vélo, expérimentations et soutiens financiers – et sur la promotion des modes actifs – communication, sensibilisation, événements.

Au titre des actions de sensibilisation tendant au changement des comportements pour passer de la voiture individuelle à des modes plus actifs de déplacements (marche, vélo, transports collectifs, covoiturage...), le PETR Sélestat Alsace Centrale participe depuis 2017 au défi « J'y Vais ». En parallèle de cette opération, le PETR Sélestat Alsace Centrale s'est lancé en 2020 dans le défi VILLE EN SELLE, devenant le premier territoire français à l'organiser. Cette campagne européenne de l'Alliance pour le climat, organisée depuis 2008 en Allemagne sous le nom de STADTRADELN, est une compétition 100% vélo, visant à inciter la population et les élus à faire un maximum de trajets quotidiens à vélo, pour tous motifs. C'est alors l'occasion d'attirer l'attention sur les besoins des cyclistes en matière d'infrastructures et de services, mais aussi de promouvoir ce mode de déplacement auprès d'un public ne l'utilisant pas fréquemment et d'organiser des moments de convivialité avec les habitants des communes participantes.

De plus, l'organisation de ce défi permet un rayonnement au-delà de l'Alsace centrale, en premier lieu avec le Landkreis Emmendingen, qui participe aux conférences de presse de lancement mais aussi aux balades transfrontalières à vélo qui ont lieu dans la période du défi. D'autres collectivités françaises ont pris attache avec le PETR pour solliciter un retour d'expérience et mettre en place l'opération sur leur territoire.

Depuis 2023, le PETR Sélestat Alsace Centrale développe un parrainage des éditions avec Laetitia Bléger en 2023 et Joseph Fritsch en 2024, permettant d'atteindre un nouveau public et de communiquer sur le défi. L'édition 2024, malgré une météo défavorable, a rassemblé 800 cyclistes actifs, qui ont parcouru 148 318 kilomètres et qui ont évité l'émission de 25 tonnes de CO2 sur le territoire. A nouveau, le PETR Sélestat Alsace Centrale a organisé une cérémonie de remise des prix rassemblant une soixantaine de personnes afin de valoriser l'engagement des communes, et d'échanger autour du vélo grâce au témoignage de Joseph Fritsch, médaillé d'or aux Jeux

Paralympiques de Paris 2024, à une table-ronde avec divers intervenants, et à une démonstration de cyclisme artistique.

Proposition de participation au défi VILLE EN SELLE 2025

Il est proposé que le PETR Sélestat Alsace Centrale organise, comme depuis plusieurs années, le défi VILLE EN SELLE sur son territoire en 2025 en lien étroit avec son homologue outre-rhin le Landkreis Emmendingen :

- qu'il verse à l'Alliance pour le Climat, organisateur des campagnes STADTRADELN / VILLE EN SELLE, une contribution de 3560 € , correspondant aux frais de participation en 2025

Vu les statuts du PETR,

Vu le projet de territoire du PETR

Considérant l'objectif d'initier de nouveaux comportements vis-à-vis des déplacements, en favorisant les mobilités durables

II. DÉCISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Il est demandé au Conseil Syndical,

Sur avis favorable du Bureau Syndical du 3 février 2025.

De se prononcer sur ces dispositions,

DE DECIDER la participation du PETR à l'édition 2025 du défi VILLE EN SELLE.

D'APPROUVER le versement à l'alliance pour le climat d'une subvention d'un montant de 3560 € correspondant aux frais de participation à l'édition 2025 du défi VILLE EN SELLE

D'INSCRIRE la contribution financière du PETR Sélestat Alsace Centrale à hauteur de 3560 € au budget primitif 2025

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	Présent		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	Présent		POUR
ANDREA Charles	Présent		POUR
DELSART Patrick	Absent	Luc ADONETH	POUR
DESAINQUENTIN Philippe	Présent		POUR
DIGEL Denis	Absent		
DUSSOURD Yves	Absent		
ENGEL Robert	Présent		POUR
HIRTZ Sylvie	Présente		POUR
HORNBECK Nadège	Présente		POUR
MUHR Virginie	Absent		
RISCH Claude	Absent		
SCHALLER Claude	Présent		POUR
SCHEIBLING Philippe	Absent		
SCHEUER Tania	Absente		
SCHLEIFER Christian	Absent		
SOHLER Olivier	Présent		POUR
WIRA Michel	Absent		
WOTLING Philippe	Absent		
Suppléants			
CLAVER Michèle			
GAUDIN Bertrand			
HOLZMANN Yves			
MORIS Olivier			
OBERLE Fabienne			

RENAUDET Michel			
Communauté de Communes de VILLE			
Titulaires			
BUHL Patrick	Présent		POUR
ESCHRICH Emmanuel	Présent		POUR
JANUS Serge	Présent		POUR
MEYER Alain	Présent		POUR
PIELA Jean-Pierre	Absent		
PFANN Lionel	Présent		POUR
SCHMITT Bernard	Présent		POUR
UHLERICH Marie-Odile	Absente		
WALSPURGER Yvette	Absente		
Suppléants			
DAVID Joffrey			
DUCORDEAUX Marie-Line			
DEBAUCHEZ Gérard			
HAESSLER Christian			
HOULNE Monique			
KRAUTH Alexandre	Présent		
MANGEOLLE Abel	Présent		
MULLER André			
WITZ Jean-Marc			
Communauté de Communes du Ried de MARCKOLSHEIM			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	Présent		POUR
FOISSIER Sébastien	Absent		
GREIGERT Catherine	Présente		POUR
JEHL Alex	Absent		
KEMPF Denise	Absente		
KLIPFEL Martin	Présent		POUR
KLOTZ Mathieu	Présent		POUR
KNOBLOCH Christophe	Présent		POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	Présent		POUR
MEMHELD Christian	Absent		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	Absent	Catherine GREIGERT	POUR
SCHWEIN Noël	Présent		POUR
SCHWOERER Sébastien	Absent	Michel BUTSCHA	POUR
VOGELI Jean-Michel	Présent		POUR
VOGEL Camille	Absente		
Suppléants			
BERGER Mickaël			
BLATZ François			
GRISS Vincent			
ROHMER Clément			
NEEFF Anne Marie			
ULRICH Anne-Lise			
Communauté de Communes du VAL D'ARGENT			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	Présent		POUR
FRECHARD Jean-Luc	Présent		POUR
FREYBURGER Eric	Absent	Jean-Luc FRECHARD	POUR
GOETTEL MANN Thomas	Présent		POUR
HESTIN Noëllie	Présente		POUR
ORSATI Régine	Présente		POUR
PETIT Denis	Présent		POUR
ROUSSEL Nathalie	Présent		POUR
Suppléants			
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			34

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 17 FÉVRIER 2025

Le secrétaire de Séance
Bernard SCHMITT

Le Président,
Patrick BARBIER
p/d la Directrice Générale Adjointe des Services,
Josiane MARTIN-DOLL



Transmis au représentant de
l'Etat dans le département :



Mise en ligne le : 26 FEV 2025

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sous forme électronique, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.